



#RECOGNIZE

LE SILLON VERT

La revue des écologistes de Champagne-Ardenne

n°1 / janvier, février, mars 2024

 **LES ÉCOLOGISTES**
CHAMPAGNE-ARDENNE



Paris, le samedi 2 décembre 2023, une salle comble pour Marie Toussaint.

À l'Élysée-Montmartre, devant une salle remplie, Marie Toussaint a lancé sa campagne des élections européennes. Elle-même députée européenne, elle a jusqu'au 9 juin 2024 pour convaincre, soit 190 jours.

Avant son discours, de nombreuses prises de parole : deux jeunes écologistes Emma Chevalier et Annah Bikouloulou, Éric Piole, maire de Grenoble, Mélissa Camara, élue d'opposition de Lille, Mounir Satouri député européen, Sandrine Rousseau députée de Paris, Majdouline Sbaï, Abdoulaye Diara, Léa Zaslavsky, directrice de campagne, David Corman a lu un extrait de *Printemps silencieux* de Rachel Carson et rendu hommage à la députée Michèle Rivasi, le philosophe et romancier Gaspard Koenig parle du sol, l'activiste Anne-Sophie Roux des océans, la juriste Valérie Cabanes du droit de la nature, puis Thomas Brail, fondateur du Groupe National de Surveillance des Arbres, Caroline Roose, députée européenne, Amine Kessaci, Priscilla Ludovsky et Benoit Biteau, paysan-résistant.

Sur un mode ludique, Marine Tondelier propose le jeu de « Qui aurait pu prédire ? », et souligne amèrement que gouverner, c'est prévoir ! Bonne nouvelle : désormais 168 000 personnes se sont manifestées à travers le mouvement Les Écologistes. Continuer à informer, à former,...et organiser la démocratie interne de ce mouvement, sont les prochaines étapes. L'écologie n'est pas une variable d'ajustement pour des élections, c'est la direction pour les prochaines générations !

La liste de Marie Toussaint présente quatorze candidats à la députation européenne. Des députés actuellement en fonction, Claude Gruffat, Benoit Biteau et David Corman qui sont déjà venus à Reims - respectivement en 2020, 2022 et 2023. Mounir Satouri et Caroline Roose. Pour défendre la cause animale, celle-ci viendra nous voir le 26 janvier prochain.

La liste présente également des personnalités entrantes, certaines au revendications sociales marquées : un des plus jeunes Amine Kessaci, étudiant en droit est issu des cités de Marseille, Abdoulaye Diara a pris la parole pour évoquer ceux que l'on considère socialement comme des « anomalies », Priscilla Ludovsky construit des ponts entre différentes luttes dont celle des « gilets jaunes » en revendiquant l'émancipation des classes

populaires, Majdouline Sbaï rappelle le potentiel de l'économie sociale et solidaire à travers le recyclage du textile.

Sur une photographie d'un homme et une vache sur un tas de déchets, le discours de Marie Toussaint commence sur la nécessité d'un changement mondial de paradigme économique et de la construction d'un commerce équitable.



Photo de Catherine Le-Goff

Sans détour, elle annonce une campagne difficile : il faudra lutter face à un vent d'idées d'extrême-droite omniprésentes. Elle rappelle que si l'extrême-droite était si soucieuse de la sécurité de ses concitoyens, elle n'aurait pas voté le 16 novembre dernier le renouvellement de l'utilisation du glyphosate pour les 10 années à venir ! Elle pointe du doigt la responsabilité d'une droite qui se prête trop souvent au jeu de l'extrême-droite. Face au discours de division et de violence, elle continue de marteler les mots qui délimitent son projet politique : protection, humanisme, justice, paix, égalité, solidarité et avenir. Elle termine sur l'urgence d'un cessez-le-feu immédiat entre le Hamas et l'État d'Israël pour la construction d'une paix durable à travers la création de deux états.

Trois marnais.e.s et une ardennaise ont pu assister à cet événement :

Monique Vervondel Gauguet, Samy Leretna, Catherine Le Goff et Émeline Joigny.

Catherine Le Goff

ARDENNES

Le Méthane, un gaz à effet explosif

Un article dans L'Ardennais du 7 décembre 2023 sur le rejet de méthane par les vaches illustre bel et bien les difficultés à surmonter.

La Cour des comptes n'est plus seule à réclamer une réduction nécessaire des rejets : récemment aussi, l'ONUAA (Organisation des Nations Unis pour l'Alimentation et l'Agriculture) - pas vraiment connue pour son activisme environnemental - sonne le tocsin sur le méthane dans un rapport soumis à la COP28 de Dubaï. On y préconise une réduction des cheptels pour aboutir à une diminution de 25 % de rejet de méthane en 2030. Et 2030, c'est un horizon assez proche ! Ce ne sont pas seulement des efforts environnementaux qu'il va falloir fournir dans l'élevage, mais surtout des efforts sociaux et politiques.

Prenons l'exemple des Pays Bas. Là-bas 18 millions personnes cohabitent avec presque 4 millions de vaches, 12 millions de cochons et 90 millions de poules sur une surface équivalant à peu près à la région des Hauts de France. De plus, plus des régions naturelles Natura 2000 sont menacées.

Les problèmes induits par le méthane et l'azote, tel que l'effet néfaste sur la biodiversité ne sont donc pas surprenants.

Depuis plus d'une décennie, le gouvernement néerlandais¹ tarde à prendre des mesures efficaces, en raison d'un lobbying agro-alimentaire-bancaire trop puissant. Or entre-temps, les enjeux s'accroissent. Le résultat de cette inaction gouvernementale aboutit à une vraie bataille de l'azote. Quelques milliers de tracteurs ont bloqué en octobre 2019 les autoroutes en direction de La Haye. Partout, des drapeaux néerlandais ont été renversés (on les voit encore !). Délibérations et négociations avec les représentants de filières agricoles (semblables à la FNSEA ou encore plus radicales) ont échoué. Le problème principal était l'expropriation forcée de fermes trop proches de Natura 2000 et/ou trop polluantes (méga-stabulations, etc.).

Il ne s'agit pas d'un manque de compensation

financière, mais bien plutôt d'une absence de perspective pour des agriculteurs parfois submergés sous les dettes.

Ces derniers ont fini par monter leur propre parti politique, le Mouvement des Fermiers Citoyens² que l'on pourrait qualifier de centre-droite avec un vernis de gauche³. À cause d'eux, le clivage entre ville et ruralité s'est sévèrement creusé. Ils ont su exploiter la nostalgie d'une ruralité qui n'a jamais existé. Lors des dernières élections pour les

législatives⁴ le BBB a gagné d'un seul coup 7 sièges, si bien qu'ils en détiennent désormais 150 à l'Assemblée, tandis que le Parti pour les Animaux s'est réduit de 5 à 3 sièges. Encore pire : ils ont probablement la clé pour donner la majorité à M. Wilders, passé de 17 à 37 sièges, quelle horreur !

Nous devons offrir aux agriculteurs de vraies et crédibles perspectives

Voici une belle leçon à apprendre et retenir. Nous devons offrir aux agriculteurs de vraies et crédibles perspectives pour les libérer de leurs emprunts et les accompagner par des formations afin qu'ils puissent changer peu à peu de modèle d'exploitation. La carte de la méthanisation qui est jouée aujourd'hui deviendra à plus ou moins long terme une solution dépassée (trop de transports, trop d'alimentation, trop de résidus).

Aux Pays-Bas, on sait d'ores et déjà que la solution ne sera pas technologique car les innovations proposées s'avèrent toutes inefficaces. Il faut « seulement » changer de paradigme...

cette inaction gouvernementale aboutit à une vraie bataille de l'azote.

**Antonie Hartman
et Nadine Soret**

1. En réalité une coalition composée de quelques partis politiques dans un système électoral ultra-proportionnel sans aucun seuil pour gagner de siège à l'Assemblée.

2. acronyme BBB en néerlandais

3. C'est jamais noir ou blanc dans ce pays de compromis

4. Conséquence de la démission du gouvernement suite au désaccord au sein de la coalition concernant la gestion de l'accueil des demandeurs d'asile : exemple d'une actualité criante pour la France !

AUBE

Le poulailler de la discorde

Autorisation surprise

Le 11 avril 2023, la Préfecture donne son autorisation à « l'exploitation sur la commune de Thiéffrain (10140 Aube – 154 habitants) de deux bâtiments pour la production de 90 000 volailles, destinées à la consommation. »

Sans rire, elle précise que « l'ensemble des services de l'État mobilisés assurera un suivi attentif régulier des conditions d'exploitation, du respect du bien-être animal et de l'environnement. » Quand on connaît la faiblesse des moyens humains dévolus aux contrôles, quand on sait que l'EARL porteuse du projet est affiliée au groupe SANDERS – DUC, peu connu pour son souci du bien-être animal, on croise les doigts pour que la préfecture veille au grain.



Le Commissaire – enquêteur désavoué

La déception est grande pour les nombreux opposants au projet, dont le groupe auboisi des Écologistes. En effet, le 1er décembre 2022, le Commissaire – Enquêteur a émis un avis défavorable au projet. Il le limite à un seul bâtiment de 45 000 volailles. Surtout, il conditionne l'exploitation au strict respect d'une liste de 18 réserves, concernant la pollution des sols, la consommation d'eau, le respect du bien-être animal, la concertation avec la société civile locale, le ramassage des cadavres...

la Préfecture donne son autorisation à la production de 90 000 volailles

Un projet mal ficelé

Le projet cumule les défauts. Il ne crée aucun emploi, il vise une production bas de gamme, destinée au marché africain, qu'il contribue à déstabiliser. Les poussins viennent de Belgique, les poulets retournent en Belgique, au grand dam de leur empreinte carbone. Archétype de l'élevage ultra-intensif, aux risques patents (maltraitance, maladies, pollution ...), il date de 2019, fait l'impasse sur les bouleversements survenus depuis.



Il est bourré d'approximations, de contradictions, notamment sur la question de la nourriture des volailles (en autonomie, ou fournie par le groupe DUC avec les poussins, ou dépendance aux variations du marché ?). De nombreuses zones d'ombres subsistent, telle la consommation d'eau, certains acteurs locaux allant même jusqu'à affirmer que celle-ci atteindra la quasi-totalité de la consommation de la commune, mettant celle-ci en péril en cas de sécheresse longue.

La contestation s'organise

Une fois la déception digérée, la contestation s'organise : en juillet 2023, Les auxillaires du vivant, Aube Durable et L 214 déposent un recours en contentieux au tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. Pour l'heure, le projet est retardé, mais pas abandonné.

Les Écologistes restent mobilisés, solidaires et vigilants.

Jean-Michel Baudoin

MARNE

Une couche de peinture verte ne suffira pas !

Le Maire de Reims et la Présidente du Grand Reims font de nombreux progrès. Ils intègrent volontiers dans leur discours les éléments de langage des écologistes et traduisent avec une couche de peinture verte quelques projets somme toute intéressants :

aménagement des berges du canal, revitalisation des places, création de parcs de proximité. Mais les arbres (abattus !) ne peuvent cacher la forêt de leurs projets néfastes.

En effet, quatre exemples montrent bien que, même si le discours évolue et que des améliorations s'insèrent çà et là, les actes eux restent globalement identiques, d'abord au service de l'économie et de l'attractivité touristique, au détriment du bien être des habitants et de la transition écologique :

1. Alors que le Grand Reims met en place son observatoire de l'action climatique, et que des solutions alternatives existent, le Maire et la Présidente du Grand Reims donnent leur accord à la construction des centrales de bitume et de béton sur La Neuville ! Ces projets qui aggraveront la pollution de l'air déjà très élevée sur le secteur sont pourtant vivement contestés par la population qui s'est organisée en association (recours auprès du préfet, réunions publiques, pétition) ;

2. Alors que le tribunal administratif a jugé inutile l'extension de la ZAC Blancs Monts 2 à Cormontreuil, et qu'il y a urgence à appliquer le plan zéro artificialisation nette (ZAN), la Présidente du Grand Reims et le maire de Cormontreuil signent un accord pour une extension de 12 hectares au détriment de terres agricoles.

3. Alors que la zone d'activité autour de Cristal Union à Bazancourt-Pomacle et les méthaniseurs industriels dans ce secteur apportent déjà de nombreuses nuisances pour la population, en termes de trafic, de sécurité et d'odeurs, et alors que la zone des Sohettes située à deux pas, de l'autre côté de l'autoroute, est presque inoccupée, le Grand Reims a présenté son projet d'extension sur 24 hectares sur

Bazancourt, Pomacle et Boulton-sur-Suippe.

La population est mobilisée pour exprimer ses inquiétudes face à une ambition anachronique, qui va encore confisquer des terres agricoles et entraîner une augmentation du trafic routier et des pollutions.

4. Alors que le Programme Local de l'Habitat prévoit sur Reims la construction entre 2019 et 2024 de 4.500 logements, et que l'Insee indique chaque année une baisse de la population rémoise, nous constatons à ce jour déjà plus de 6.000 logements construits, dont 95% sur la base de la réglementation thermique la moins performante, RT 2012 et non RT 2020.

Comment comprendre cette démesure, alors que Reims ne manque pas de logements et que plus de 50.000 passoires énergétiques exigent une rénovation urgente ?

Les belles paroles ne peuvent cacher l'amer constat, le non-respect des jugements de tribunaux, le non-respect des programmes locaux votés, l'inaction climatique vis-à-vis de la population et de la biodiversité, l'extension productiviste.

Madame La Présidente, Monsieur Le Maire, quand pensez-vous agir véritablement pour assurer une transition écologique compatible avec l'urgence du dérèglement climatique ?

Mais les arbres (abattus !) ne peuvent cacher la forêt de leurs projets néfastes

Evelyne Bourgoïn, secrétaire EELV Marne



LES ÉCOLOGISTES

GRAND-EST

Christophe
DUMONT



Jean-François
SECONDÉ



Eliane
ROMANI



Laure HAAG



Gérard
SCHANN



Ludivine
PERARD



Caroline
REYS



Ghislain
WYSOCINSKI



Evelyne
GAREAUX



Géraldine
KRIN



Lou NOIRCLERE



Cécile
GERMAIN-ÉCUER



Laurent
DREYFUS



Comité de rédaction :

Bureau exécutif régional,
Jean-Michel Baudoin,
Nadine Soret, Antonie Hartman,
Catherine Le Goff, Ludivine Pérard

Photo de couverture : Marie Toussaint
via son compte instagram Auteur inconnu

Images : Freepik.com

Conception graphique : Roxane Gay

LES ÉLUS À LA RÉGION

Bilan du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2023

Un an après la présentation du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la séance plénière du 17 novembre 2022, il est bon de faire un petit point d'étape : où en sommes-nous aujourd'hui ?



Conseil régional GRAND EST

Séance plénière du 23 mars 2023

Motion présentée par le groupe Les Écologistes pour la création d'un observatoire régional pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Grand-Est

Lors de notre prise de parole sur le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à la séance plénière du 17 novembre 2022, notre demande de création d'un observatoire régional pour l'égalité entre les femmes et les hommes est restée sans réponse.

Avant la loi NOTRe et la fusion des trois régions dans le Grand-Est en 2015, il existait un observatoire régional pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Champagne-Ardenne.

Il s'agissait d'un lieu de connaissances de la condition des femmes permettant de prendre des actions concrètes ainsi que d'échanger autour de trois sujets primordiaux :

- l'égalité professionnelle
- la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail
- le partage et la diffusion de la culture de l'égalité sur tous les territoires

La fusion des régions doit être l'occasion de conserver et faire monter en puissance les outils qui fonctionnaient bien auparavant. Cette création permettrait d'avoir un outil crucial pour évaluer la situation de la parité et de l'égalité entre les hommes et les femmes dans notre région, mais aussi un outil d'évaluation des actions entreprises en faveur de cette question.

Motion :

Les élu.e.s du Conseil Régional réuni.e.s en séance plénière le 23 mars 2023 décident la création d'un observatoire régional pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans le Grand-Est.

Déposée par Madame Géraldine Krin et Madame Ludvine Perard pour le groupe Les Écologistes

Motion présentée par le groupe Les Écologistes lors de la séance plénière du 23 mars 2023

Lors de ma prise de parole sur ce rapport, le 17 novembre 2022, ma demande de création d'un observatoire régional pour l'égalité entre les femmes et les hommes est restée sans réponse de la part de la région.

Ce n'est qu'en déposant une motion pour la création de cet observatoire à la séance plénière du 23 mars 2023 que nous avançons.

Lors de cette plénière, le Président de la Région, Franck Leroy, a indiqué que le CESER aurait en charge la mission de lancer un groupe de travail pour définir les missions de « l'Observatoire égalité femmes/hommes ». Cette mission fait suite au dépôt de notre motion.

Il a donc été proposé la mise en place d'un groupe mixte entre le CESER et 11 membres du Conseil régional (avec 2 représentants de chaque groupe politique), dont le pilotage serait assuré par Claudine RENARD, Présidente du groupe égalité femmes-hommes, côté CESER et Sylvie D'ALGUERRE, du groupe Les Républicains et Vice-présidence délégation égalité femmes-hommes, côté Conseil régional.

Ce groupe a confirmé que la mise en place de cet observatoire est nécessaire et justifiée car le manque de données et de connaissances sur le sujet est important.

Le CESER et notre groupe ont attiré l'attention du Conseil régional sur le fait que cet observatoire ne pourra se réaliser qu'au travers d'une réelle volonté politique et des ressources conformes à ses besoins.

Cependant, au fil des réunions, les membres de la majorité et du groupe La République En Marche ont fait un retour en arrière en disant que le Conseil régional n'est pas favorable à la création de cet observatoire. De plus, après avoir déclaré que la lutte contre les violences faites aux femmes était une cause prioritaire de leur mandat, leur budget ne prévoit aucun centime supplémentaire pour l'année 2024. Si cet observatoire voit vraiment le jour, avec quel budget sera-t-il créé ?

Lors de la séance plénière de l'année, notre groupe a interpellé le Président de la Région à ce sujet. Il nous a répondu qu'un budget dédié à cet observatoire devrait être mis en place. Nous veillerons à ce que cette promesse soit respectée.

Ludvine Perard,
Conseillère Régionale Marne
Les Écologistes

POUR UNE FORET PRIMAIRE EN ARDENNE

A priori, le projet peut sembler un peu fou : sanctuariser 70.000 hectares de forêt sur le massif forestier de l'Ardenne, dans une zone frontalière entre Belgique, France et Luxembourg. Si les Belges sont enthousiastes, les Français nettement moins...

En effet des voix s'élèvent ici contre cette idée saugrenue tout droit sortie du cerveau hors sol de « bobos parisiens » ou de « locaux bobos écolos » qui voudraient mettre à mal le système bien rôdé de l'exploitation forestière. Exploitation, le mot est juste, car la forêt est aujourd'hui essentiellement utilisée comme un outil au service de l'industrie du bois.

Force est de reconnaître que ces champs d'arbres cultivés en monoculture pour finir en coupes rases,

Les forêts abritent aujourd'hui 80 % de la biodiversité terrestre.

avec la rentabilité pour seul objectif, n'ont hélas plus rien d'une forêt. Heureusement, le nord du département des Ardennes bénéficie d'un relief topographique qui lui a permis d'échapper en partie à ce massacre forestier. Pour concilier les intérêts en présence, l'association Francis Hallé réfléchit à l'idée de zones concentriques autorisant des usages ciblés selon leur proximité avec un cœur protégé fait son chemin et des pistes de négociation sont à l'étude.

Il ne faudrait pas oublier que la véritable richesse du milieu forestier réside avant tout dans l'écosystème qui le compose. Que de différences entre une forêt secondaire encore en exploitation, et une forêt vierge à laquelle on ne touche plus ! La prise de conscience qui s'est produite ces dernières décennies pour préserver la forêt amazonienne ou la jungle asiatique nous a fait oublier la tragique disparition de la biodiversité en Europe. Si la perspective d'un nouveau terrain d'aventures en Europe de l'Ouest fait rêver les chercheurs, d'importants enjeux écologiques sont aussi à défendre avec ce projet.

Les forêts abritent aujourd'hui 80 % de la biodiversité terrestre. Préserver cette grande zone forestière vierge contribuera donc à la conservation d'espèces en voie de disparition (cigogne noire, grue cendrée, hibou grand-duc...), au renouvellement de catégories animales récemment réintroduites (comme le lynx) et au retour possible d'animaux disparus localement

(grands ongulés, grands prédateurs...). D'autre part les arbres autorisés à se régénérer spontanément se défendront mieux contre les maladies comme la graphiose qui a décimé la population d'ormes, les insectes tels que le scolyte qui ravage actuellement les plantations de résineux ou d'autres maladies fongiques s'attaquant plus spécifiquement à certaines espèces. De plus, des études scientifiques prouvent que la diversité des espèces d'arbres augmente leur résistance aux maladies et aux insectes et aussi au feu. Mais ce n'est pas tout.

On le sait désormais, la déforestation est responsable à 15 % du changement climatique observé par les scientifiques. Non seulement le couvert forestier non exploité protège le sol contre l'érosion, mais il participe à l'équilibre du cycle de l'eau et régule la température globale de la planète. Ce sont donc des choix politiques décisifs qui s'offrent à nous pour préserver l'avenir et transmettre ce patrimoine vital indispensable aux générations futures. L'estimation pour retrouver l'état primaire de la forêt porte sur 600 à 700 ans...

Il est également prouvé que le bois stocke le carbone, à moindre coût : les milieux forestiers absorbent environ 30 % des émissions de gaz à effet de serre. Si le rôle de la photosynthèse dans l'absorption de carbone et l'émission d'oxygène dans l'atmosphère est bien connu, on sait depuis moins longtemps que la conservation du bois mort sur le sol entraîne l'enfouissement du carbone dans l'humus. Suivant un cycle vertueux, le sol enrichi par la décomposition provoque la production d'un réseau mycélien abondant qui permet à son tour le bon fonctionnement des communautés végétales. Laisser les forêts vivre leur vie apparaît donc comme une stratégie de premier choix pour lutter contre la pollution et le réchauffement climatique.

L'intérêt européen et national porté à ce projet témoigne de l'importance de ses enjeux. Il s'agit bien de poser les bases d'un nouveau rapport avec la nature, plus respectueux de sa dignité et donc de la nôtre. Parviendrons-nous à mettre en place des interactions plus vertueuses entre les espèces vivantes, en dépit des lobbys forestiers et chasseurs défendus par certains politiciens ? Avec les associations ardennaises qui militent parfois depuis de nombreuses années en faveur de la protection des espaces protégés, les forces vives régionales des écologistes sont bien décidées à ne pas laisser passer cette occasion extraordinaire. Rejoignez-nous !

Nadine Soret et Antonie Hartman

CARTE BLANCHE À ...



«La transition écologique ne se fera ni contre les travailleurs ni sans eux»

Peu avant la conclusion de la COP 28 à Dubai, la CFDT présentait son « Manifeste pour la transition écologique juste » lors d'une conférence de presse. Ce document de référence résume à la fois les positionnements de l'organisation et les dispositifs d'accompagnement des militants qui veulent agir en faveur de la transition écologique.

En matière de transition écologique, la place du syndicalisme n'est pas sur le banc de touche et encore moins dans les gradins, mais bien sur le terrain ! « Nous devons prendre toute notre place en tant qu'organisation syndicale », a d'ailleurs réaffirmé Marylise Léon, secrétaire générale de la CFDT, lors de la conférence de presse de présentation du Manifeste pour la transition écologique juste, le 7 décembre, à la Confédération. « Si le syndicalisme n'est pas là pour porter le message de la transition écologique juste et embarquer les travailleurs dans cette voie, on prend le risque de continuer d'aborder ces questions-là uniquement sous un prisme défensif. Pour nous, l'idée est de porter cette voix dans le débat public », a-t-elle ajouté. Une voix d'autant plus nécessaire que, ces derniers mois, se sont élevés des discours relativistes teintés de climatoscepticisme.

Le monde du travail très impacté

La transition écologique, parce qu'elle ne relève pas que de questions environnementales mais implique une profonde transformation du modèle productif, va drastiquement impacter le monde du travail. Avec des conséquences sur l'emploi, bien sûr, comme on le

voit déjà dans le secteur de l'automobile du fait de l'électrification des véhicules, avec des pans entiers d'emplois détruits ou créés. « Il faut dépasser cette approche par les chiffres, les plus et les moins et aller sur le terrain du travail. » Et pour cela, associer les salariés – et leurs représentants –, ces « experts de leur travail », dans un dialogue à tous les niveaux (entreprise, branche, secteur privé, fonctions publiques) est une condition indispensable. De cette participation des travailleurs dépendra d'ailleurs l'acceptabilité des transformations. « La transition écologique juste ne se fera ni contre eux ni sans eux », a martelé Marylise Léon.

Démocratie et justice sociale

Mais agir de manière coordonnée et efficace suppose d'avoir une feuille de route. D'où l'importance de ce Manifeste pour une transition écologique juste, qui synthétise à la fois la vision CFDT des transformations à conduire et un outillage pratique destiné aux militants qui veulent passer à l'action. Ainsi, selon la CFDT, « la transition écologique juste repose sur deux piliers : l'impératif de justice sociale et celui de démocratie, a pointé la secrétaire générale. La transition écologique ne peut pas se décréter d'en haut. Pour être effective et juste, elle doit être anticipée, donc planifiée, et co-construite démocratiquement. Cela nécessite d'articuler démocratie politique, démocratie sociale et démocratie participative. Le dialogue social est l'autre impératif d'une transition écologique juste ». Dans son Manifeste, la CFDT affirme clairement ses choix : transformer nos manières de créer et de mesurer les richesses, engager des transformations qui tiennent compte des limites planétaires, mener de véritables politiques de décarbonation et de sobriété.

Vous trouverez et pourrez télécharger le manifeste [ICI](#)



L'AGENDA CHAMPARDENNAIS

26 janvier 2024 - Journée avec Caroline Roose, Députée européenne

10h : Rencontre à la Réserve naturelle de Vesle et Caumont (02350)

14h : Rendez-vous à la Faisanderie 12 route départementale 1044, 02160 La Ville aux bois lès Pontavert : Elevage de faisans pour la chasse

15h45 : Visite de l'exploitation d'élevage de volailles de Henry du Routy à Aire (08190)

18h : A l'invitation de l'Université de sciences économiques de Reims et de l'Université Populaire d'Ecologie de la Marne,

Conférence de Caroline ROOSE sur la condition animale - Amphi 04, 57 bis rue Pierre Taittinger 5110 Reims

**Contact : Evelyne BOURGOIN
Tel : 06 81 52 27 60**

**RETROUVEZ
L'ACTUALITÉ DE
LA RÉGION
CHAMPAGNE-ARDENNE
EN CLIQUANT ICI**



 **ÉCOLO!**

L'APPLICATION DES ÉCOLOGISTES QUI PASSENT À L'ACTION

**POUR NOUS REJOINDRE,
TÉLÉCHARGER L'APP ÉCOLO!**

Pour que nos actions aient l'impact qu'elles méritent, pour nous organiser localement et à grande échelle, pour agir tous ensemble, télécharger l'application mobile Écolo!

Télécharger dans
 **App Store**

DISPONIBLE SUR
 **Google Play**

1

Créez votre profil
militant

2

Rejoignez ou
créez une équipe

3

Passez à l'action
et changez le
monde